

## SEANCE du 29 juin 2023

L'an **deux mil vingt-trois le vingt-neuf juin à vingt heures trente**, le Comité syndical du SIVOS de LONRAI – COLOMBIERS – CUISSAI – ST NICOLAS DES BOIS, légalement convoqué le 8 juin s'est réuni à la salle du Conseil de la Mairie de Lonrai, sous la présidence de M. DRIEU Fabrice.

Etaient présents : David MARY, Stéphanie ANTOINE, Fabrice DRIEU, Samuel GUESNEROT, Virginie COLLET, Laëtitia CHAPLAIN, Angélique LANOËS, Renaud GALANTE et Anne BALQUET

Absents excusés : Sylvain LAUNAY (pouvoir à David MARY), Céline FARDOIT (pouvoir à Fabrice DRIEU), Stéphanie GASCONS (pouvoir à Virginie COLLET), Christophe RENAUX, Jean-Marie LECLERCQ (pouvoir à Laëtitia CHAPLAIN) et Gaëlle JAMET

Absent : Jérôme LE ROYER

### ORDRE DU JOUR

1. Point depuis le dernier Comité,
2. Effectif prévisionnel pour la rentrée 2023-2024,
3. Personnel : délibération pour la convention avec le CDG pour la Mutuelle et la Prévoyance avec la MNT suite au CST,
4. Personnel : avancement de grade,
5. Personnel : point sur la Commission du 20 juin 2023,
6. Travaux à l'école durant l'été,
7. Projets pour les investissements 2024 : notion d'énergie,
8. Exécution du BP 2023 : électricité,
9. Questions et informations diverses

**Secrétaire de séance : Renaud GALANTE**

Afin que le SIVOS de Lonrai ne se retrouve pas sans assurance du personnel au 01/07/2023, M. DRIEU demande aux délégués s'ils sont d'accord pour rajouter à l'ordre du jour 10. Contrat d'assurance des risques statutaires. Les délégués sont d'accord à l'unanimité de rajouter ce point.

### **1°) POINT DEPUIS LE DERNIER COMITÉ**

M. DRIEU évoque les sujets traités lors du dernier Comité du 06/04/2023 :

- Carte scolaire : vu la baisse des effectifs en septembre 2023, M. DRIEU signale qu'un nouveau combat sera nécessaire à la rentrée,
- Le point sur la Mutuelle et Prévoyance : ont été passées au Comité Social Territorial du CDG 61 le 22/06/2023,
  - Vote du CA 2022,
  - Vote du CG 2022,
  - Affectation du résultat 2022,
  - Vote des subventions versées aux associations 2023,
  - Tarifs de la Garderie,
  - Vote du BP 2023.

## 2°) EFFECTIF PREVISIONNEL POUR LA RENTREE 2023-2024

Voici les effectifs prévisionnels communiqués par Sophie CHAMPION, Directrice de l'école à ce jour :

- TPS : 2	- CP : 16
- PS : 13	- CE1 : 23
- MS : 14	- CE2 : 22
- GS : 24	- CM1 : 18
	- CM2 : 22

L'ensemble de ces élèves représente **un total de 154 élèves**. Depuis le dernier conseil d'école, 3 enfants supplémentaires ont été inscrits. Ce qui porterait le nombre d'élèves à **157** pour la prochaine rentrée.

Mme COLLET propose une journée découverte pour présenter l'école aux enfants qui pourraient être susceptibles de venir pour leur donner envie si eux ou leurs parents hésitaient et pour les enfants de 2 ans et demi. Les communes seront sollicitées pour aller voir les familles et les informer de cette journée découverte qui devraient avoir lieu avant les vacances de Pâques.

## 3°) PERSONNEL : DELIBERATION POUR LA CONVENTION AVEC LE CDG POUR LA MUTUELLE ET LA PREVOYANCE AVEC LA MNT SUITE AU CST

Suite au Comité Social Territorial (CST) du jeudi 22 juin 2023 et comme l'avis est favorable, il est possible de prendre la délibération définitive pour la convention avec le CDG 61 pour la Mutuelle et la Prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023. Les délégués sont d'accord à l'unanimité.

## 4°) PERSONNEL : AVANCEMENT DE GRADE

Par rapport à leur déroulement de carrière, Nicole GUILLET et Véronique TISSIER, au grade d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe pouvaient passer Adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe en avril 2023. Il fallait que la Ligne Directrice de Gestion passe au préalable en Comité Social Territorial. Elle vient de passer et être validée par la Commission le 22 juin 2023.

Par conséquent, ces agents peuvent être nommés sur ce grade au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

De plus, Nicole GUILLET finit tous les soirs, comme Véronique TISSIER, à 18h45 le temps de fermer la garderie et de s'occuper du linge de l'école. Or, dans son calcul d'heures, c'est mis qu'elle termine à 18h30. Elle doit donc compter un quart d'heure de plus tous les jours. Ce quart d'heures pourrait être intégré dans ses heures annualisées de manière à ne plus avoir d'heures complémentaires tous les jours. Elle passerait donc de 13.49/35<sup>ème</sup> à 14.27 / 35<sup>ème</sup>.

Pour Véronique, il faut donc, à compter du 30 juin 2023 :

- supprimer le poste d'Agent Technique à 19/35é,
- créer le poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe à 19/35è.

Les délégués, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sont d'accord sur ces propositions à compter du 30 juin 2023.

Pour Nicole, il faut donc, à compter du 30 juin 2023 :

- supprimer le poste d'Agent Technique à 13.49/35é,
- créer le poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe soit à 13.49/35<sup>ème</sup> ou 14.27/35è.

Les délégués, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sont d'accord, à compter du 30 juin 2023, de supprimer le poste d'Agent Technique à 13.49/35 et de créer le poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe à 14.27/35è.

## **5°) PERSONNEL : POINT SUR LA COMMISSION DU 20 JUIN 2023**

Madame Virginie COLLET présente les points abordés en Commission Personnel du 20 juin dernier.

- a) La Commission a surtout fini le Règlement Intérieur. Mme COLLET demande si les délégués ont des remarques à faire ou des modifications à apporter comme il a été transmis avec le rapport. Ce règlement sera transmis au CST de septembre pour validation puis en Comité en septembre pour vote pour pouvoir être applicable.
- b) Lors de cette Commission a également été évoqué le contrat d'Aline LOYER qui se termine le 31/08/2023. Mme COLLET demande si les délégués sont d'accord pour son renouvellement. Les délégués sont d'accord à l'unanimité. M. DRIEU informe qu'Aline va passer son concours prochainement. Mme BALQUET indique qu'elle a droit à des jours avant un concours. Il est aussi demandé de voir s'il existe une préparation au concours pour les ATSEM.
- c) De plus, il a été abordé la date de mise à la retraite de Véronique TISSIER et Nicole GUILLET qui approche. Il faut établir un calendrier pour leurs remplacements.
- d) Les membres de la Commission ont été informés des différentes augmentations du personnel : augmentation de la valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023 d'1.5 %, points d'indices supplémentaires pour les 1ers indices des grilles indiciaires des catégories B et C et points d'indices supplémentaires à tous les agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- e) Le Document Unique a été présenté au personnel. Un mail a été transmis à M. OSHOWSKI pour la fin de la procédure. Il faudra le transmettre par mail pour demander qu'il passe lors du prochain CST en septembre.
- f) Les délégués sont informés que les bouchons d'oreille pour les ATSEM sont commandés. Le moulage sera fait le 13 juillet pour qu'ils les aient en septembre.

## **6°) TRAVAUX A L'ECOLE DURANT L'ÉTÉ**

M. DRIEU informe que les agents n'auront pas à déménager l'école début juillet comme il n'y aura pas de Centre de Loisirs cette année en juillet par manque de directeur.

Il ajoute que la métallisation sera réalisée par l'entreprise DECA PROPRETE entre le 21 et 31 août 2023 avec les temps de séchage.

De plus, l'entreprise RAMAGE interviendra pour les réparations urgentes sur les toits de l'école entre le 21 et 25 août.

## **7°) PROJETS POUR LES INVESTISSEMENTS 2024 : NOTION D'ENERGIE**

Monsieur DRIEU évoque le fait que, pour faire des économies d'énergie, il faut tout d'abord isoler l'école.

Par conséquent, il demande de réfléchir sur les travaux qui peuvent être faits pour l'isoler : faux-plafond, joints des huisseries, isolation extérieure,... Il va nous falloir des devis pour demander des subventions pour préparer le BP 2024.

Il est proposé de commencer par un diagnostic énergétique. Des aides pourront être demandés auprès de l'ADEME et INARI.

M. DRIEU propose qu'une Commission Travaux est lieu entre le 18 et le 22 septembre.

## **8°) EXÉCUTION DU BP 2023 : ÉLECTRICITÉ**

Monsieur DRIEU informe que toutes les factures de TOTAL ENERGIES qui n'étaient pas arrivées, le sont dorénavant. Il présente le détail des factures. On n'a toujours rien reçu à ce jour, malgré une première relance, sur les indemnités liées au retard d'envoi des factures.

De plus, il fait le point sur la ligne Gaz. Le montant réalisé est déjà bien avancé par rapport au BP. Les délégués demandent à ce que le chauffage ne soit pas remis en route trop tôt pour faire des économies.

## **9°) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- a) Restauration scolaire : reconduction de l'enquête comme l'an passé pour voir si des améliorations ont été apportées
- b) Handicap d'Alexis MICHAUX : vis-à-vis de la taille d'Alexis, sa manipulation devient compliquée par l'AVS pour l'aider dans les toilettes. M. DRIEU a vu avec son ergothérapeute pour voir quel type de matériel faudrait-il pour soulager l'AVS dans la manipulation dans les toilettes. Vu le coût important de ce matériel, entre 2 000 € et 3 000 €, M. DRIEU a sollicité des aides auprès du siège de France Handicap et Mme DOUVRY, Conseillère Départementale, mais n'a pas de retour à ce jour. Pour France Handicap, M. MARY donne le numéro de téléphone à Argentan. M. DRIEU a contacté la MDPH qui ne veut rien faire car ça concerne l'école et non la maison. Mme ANTOINE propose à M. DRIEU de contacter la DASEN ou Alain GALLERAN d'Alençon. Elle explique qu'à Alençon, ils doivent être confrontés également à ce genre de situation. M. DRIEU demande aux délégués, s'il n'obtient aucune aide, s'ils sont d'accord pour que le SIVOS prenne quand même le matériel à sa charge. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers sont d'accord pour que le SIVOS de Lonrai paye le matériel si aucune aide n'est trouvée. Les élus ont ajouté que c'était une priorité.
- c) Concernant les fresques financées par l'APE, Mme ANTOINE informe que M. HUCHET a été très peu présent à l'école. La réalisation du projet a été moins longue que prévue initialement. Le peintre a fait moins participer les enfants que prévu. Elle demande que l'APE ne règle pas au peintre la totalité du montant prévu initialement vis-à-vis du contrat non respecté. M. DRIEU verra avec le Président de l'APE ce qui était indiqué dans le contrat initial et notamment le nombre de séances pour réaliser la prestation.

## **10°) CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

### **Rappel des éléments de contexte**

Dans le cadre de ses missions, le Centre de gestion de l'Orne souscrit un contrat d'assurance statutaire pour le compte des collectivités et établissements du département garantissant les risques financiers encourus à l'égard de votre personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

Un tel contrat a été passé par délégation des collectivités entre le CDG et GRAS-SAVOYE, devenu aujourd'hui WTW (Willis Towers Watson France), pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024.

Fin juin 2022, WTW a effectué une résiliation à titre conservatoire du contrat au 1er janvier 2023, cette résiliation devant s'annuler en cas d'adoption par le CDG61 d'une majoration tarifaire allant pour certaines structures jusqu'à 40%.

Ce surcoût a été refusé par le CDG61 car d'une part, il ne respectait pas le Code de la Commande Publique et d'autre part, il n'était pas réellement corrélé à la variation du risque. L'augmentation des tarifs a dû être âprement négociée pour préserver les intérêts de vos collectivités.

Un accord a été trouvé avec des augmentations raisonnables et une résiliation au 30 juin 2023.

**Le contrat en cours avec WTW prendra donc fin le 30 juin 2023 pour toutes les collectivités qui y sont adhérentes.**

Souhaitant continuer à s'engager dans la gestion du contrat et des prestations, le CDG61 a donc lancé un appel d'offre pour l'établissement d'un nouveau contrat.

Parallèlement, ne sachant pas si le marché lancé par le Centre de Gestion de l'Orne allait aboutir, le SIVOS de Lonrai a sollicité une offre d'assurance des risques statutaires à GROUPAMA en janvier 2023. Ils nous l'avaient transmises en février 2023.

Par conséquent, M. DRIEU présente le tableau comparatif des deux offres avec les garanties proposées. Il demande aux délégués avec qui ils souhaitent signer le contrat ? Avec le Centre de Gestion de l'Orne ou avec GROUPAMA pour un début de contrat au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, choisit de signer le contrat concernant l'assurance des risques statutaires avec GROUPAMA à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 et autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à ce dossier.

La séance est levée à 23 h.

Le secrétaire de séance,

Renaud GALANTE



Le Président,

Fabrice DRIEU



Vu pour être affiché le.....  
Conformément au Code Général des Collectivités